



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 06 novembre 2025



REF : 2025 / 078

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : 23

Nombre des Membres en  
exercice : 23

Nombre des Membres  
présents à la séance : 17

Nombre des votants  
(Présents + pouvoirs) : 22

*L'an deux mil vingt-cinq, le 06 du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 29 octobre 2025.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.*

**Absents excusés** :

Mme HERAULT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à M. BOZETTI

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à M. ROZE

M. MARIE avait donné pouvoir à Mme FION

Mme NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

**Absents** : /

*Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.*

**OBJET : CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2025 FONDS LOCAUX**

Madame Astrid DI TULLIO explique que le centre social Espace Vall'âge a évolué au niveau de ses animations qui se sont diversifiées ces dernières années.

Suite à la délibération n° 2024-097 du 30 octobre 2024, relative aux travaux d'extension du Centre Social, le montant prévisionnel de l'opération prévu est de 97 560,35 € HT. Les futurs travaux permettront de décloisonner les bureaux de la structure et l'ancienne salle de boxe, afin de permettre une meilleure circulation du public, et un meilleur accueil des permanences.

Des subventions ont été demandées à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne à hauteur de 80 %. Le partenaire co-finance ce projet pour un montant de 74 660 €, le montant des travaux retenu est de 92 323,99 € HT, soit 80 % de subvention, arrêté par la Commission d'Action Sociale en date du 06 juin 2025.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- Ⓢ **D'approuver** la présente convention,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

